Larmor-Baden. Coup de colère du maire après une noyade à l'île de Berder

Lundi 29 mars 2021, un homme s'est noyé en voulant franchir le passage entre l'île de Berder à Larmor-Baden(Morbihan) et le continent. Le maire Denis Bertholom regrette ce décès mais aussi le non-respect des horaires de passage.



Denis Bertholom est le maire de Larmor-Baden, où un drame s'est joué lundi 29 mars 2021, dans l'après-midi. Un couple, originaire d'Alsace, mais installé depuis peu à Camors (Morbihan) est allé se promener, comme des centaines de personnes chaque jour, sur l'île de Berder, également située à Larmor-Baden.

La femme se serait trompée dans les heures de marée. Le couple prisonnier de l'île a tenté de traverser quand même, alors que la mer passait déjà par-dessus le passage. Malheureusement, la violence du courant les a fait chuter. Deux hommes, l'un de Baden, le second d'Arradon, ont immédiatement mis une barge ostréicole à l'eau pour tenter de leur porter secours. **Ils ont fait preuve de civisme et d'un courage exceptionnel**, souligne Denis Bertholom. La femme a été sauvée mais pas l'homme.

Dimanche, 20 personnes ont été bloquées

Le maire Denis Bertholom déplore évidemment cette noyade. «C'est une vie qui bascule mais je suis une nouvelle fois obligé d'exprimer ma colère», fulmine le maire. Nous installons des pancartes des deux côtés de l'île avec les heures d'ouverture et de fermeture du passage. Ce sont les employés du port qui font les calculs pour rendre service à la population. Pourquoi ne pas respecter ces indications ? », s'emporte Denis Bertholom. Pas plus tard que dimanche 28 mars, 20 personnes sont restées bloquées sur l'île de Berder. Comme c'est le cas régulièrement, le CODIS m'a appelé pour m'informer de la situation. J'ai dit aux pompiers de ne pas se déplacer.

Une amende de 40 € pour traverser

Il faut sept pompiers minimum pour intervenir. «Les gens bloqués à Berder peuvent attendre la renverse, ils ne sont pas en danger. Si un accident sérieux nécessite leur présence, les pompiers ne seront pas disponibles du coup.»

Les pompiers se sont finalement déplacés. Sur les 20 personnes, neuf ont accepté de payer les 40 € d'amende pour traverser. Les autres ont été aidés par un kayakiste, ce qui est encore plus dangereux. Si le kayak se renverse et que la personne se noie, le kayakiste sera responsable. Lundi matin, j'ai reçu un mail d'insultes par une de ces personnes qui était révoltée d'avoir payé 40 € ! **J'hallucine** !

Pourquoi pas une navette?

Certains s'interrogent pourquoi la commune ne met pas en place un service de navettes. Parce que ça coûterait une fortune à la commune. Il faudrait un bateau capable d'accueillir du public, un capitaine breveté 200 pour le piloter, sans compter les frais de fonctionnement et d'entretien des cales. Pour une île, je le rappelle privée. Certains l'oublient! Le plus simple est quand même de respecter les consignes et les heures de passage.

Isabelle JEGOUZO